

CORRESPONDANCE

CONVENTION ANNUELLE DES SERVICES SANITAIRES
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Lachine, 26 janvier 1912.

Monsieur le Directeur,
Bulletin Médical,
Québec.

Monsieur et cher confrère,

A la Convention de la Canadian Public Health Association, tenue à Montréal les 13, 14 et 15 décembre dernier, j'ai eu l'occasion de mettre devant les membres la question de l'inspection médicale des écoles, demandant une expression d'opinion favorable à l'organisation de cette inspection pour toutes les écoles de la province.

Cette demande fut alors référée au Comité Exécutif.

Or je viens de recevoir du Dr. Lorne Drum, secrétaire général de la Convention, une réponse des plus favorables que je m'empresse de porter à votre connaissance avec prière d'en donner communication à vos lecteurs, vu l'importance de l'Association qui a bien voulu approuver vos efforts en faveur de cette inspection.

Cher Docteur : —

J'ai le plaisir de vous informer que la résolution que vous avez soumise à la Canadian Public Health Association au sujet de l'inspection médicale des écoles de votre province a reçu le cordial encouragement de notre Exécutif et la résolution suivante basée sur votre demande a été communiquée aux secrétaires des Conseils d'hygiène de toutes les provinces, la nôtre incluse.

Résolu :

Que cette Association approuve de tout cœur l'inspection médicale des écoles, et considère qu'une telle inspection devrait être faite